

L'hon. M. ILSLEY: Pas nécessairement. Le crédit destiné à l'entretien est annuel, mais celui-ci ne l'est pas nécessairement. Cependant, on a voté un crédit de ce montant pour fins de construction tous les ans au cours des quatre ou cinq dernières années.

M. BLACKMORE: Quels parcs aménage-t-on en ce moment?

L'hon. M. ILSLEY: Le parc des plaines d'Abraham, c'est tout.

Le très hon. M. LAPOINTE: Le champ de bataille.

(Le crédit est adopté.)

SECRETARIAT D'ÉTAT

Impressions et papeterie publiques—

65. Outillage—Réparations et renouvellements—crédit supplémentaire, \$25,000.

L'hon. FERNAND RINFRET (secrétaire d'Etat): Il s'agit de l'achat de nouvelles machines.

(Le crédit est adopté.)

Directeur général des élections—

32. Traitements et dépenses de bureau, \$18,700.

L'hon. M. RINFRET: C'est le montant ordinaire.

(Le crédit est adopté.)

Commission du service civil—

33. Traitements et dépenses imprévues de la Commission, \$384,995.

L'hon. M. STEWART: Il y a ici une augmentation assez considérable de \$21,800. Comment l'explique-t-on?

L'hon. M. RINFRET: Il s'agit de la Commission du service civil et le ministre, naturellement, soumet les crédits que lui donne la Commission. Cette augmentation est due au nombre considérable des candidats qui se présentent à tous les examens. Le nombre des candidats a augmenté sensiblement.

(Le crédit est adopté.)

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Division des pénitenciers—

96. Administration et entretien des pénitenciers, y compris l'administration, la construction, l'achat de terrains, de fournitures, de matériel, et de bestiaux; entretien, libération et transfert des détenus; compensations aux détenus libérés frappés d'incapacité permanente pendant leur incarcération, \$2,911,860.

M. MacNICOL: Puis-je demander au ministre s'il a nommé les membres de la nouvelle commission des Pénitenciers?

Le très hon. ERNEST LAPOINTE (ministre de la Justice): Non. Il y a un bon nombre de...

[M. MacNICOL.]

M. MacNICOL: Aspirants?

Le très hon. M. LAPOINTE: ...personnes dignes de la position qui m'ont été recommandées, mais jusqu'ici personne n'a été nommé ou choisi. J'attends d'être délivré des tracas de la session afin de pouvoir songer sérieusement à cette question.

L'hon. M. STEWART: Le ministre nous expliquera peut-être cette augmentation de \$232,299.

Le très hon. M. LAPOINTE: Cette augmentation est due à des travaux de construction dans nos pénitenciers, que l'on a retardés faute de fonds. Ces travaux sont absolument essentiels. Nous n'avons certainement pas assez d'espace.

(Le crédit est adopté.)

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

605. Dépenses afférentes à l'arbitrage de la fonderie de Trail (à voter de nouveau), \$6,500.

M. MacNICOL: Je crains d'être obligé de retarder un peu le comité au sujet de ce crédit. Je le regrette, mais il le faut. Il y a quelque temps, j'ai soulevé une très sérieuse question, et je constate avec surprise que le Gouvernement n'a rien fait à cet égard. Je veux parler de la prochaine ouverture des portes d'écluse du canal au sud du lac Long. Le Gouvernement sait ce qui se passe; il y a des hommes là-bas actuellement, et l'on me dit que très prochainement, celui qui dirige le service du canal doit ouvrir les portes en deça de la ligne de partage internationale. Le ministre sait que dès que ces portes seront ouvertes, cela constituera une violation du traité des eaux limithophes. Avant d'ajouter autre chose j'aimerais savoir si le Gouvernement va permettre l'ouverture de ces portes. On ne peut le faire en vertu de la loi internationale, et, sinon, quelle décision prendra le Gouvernement?

Le très hon. ERNEST LAPOINTE (ministre de la Justice): Je regrette de ne pouvoir répondre à l'honorable député à ce sujet. Je ne m'attendais pas à cette question. Si l'honorable député désire une réponse, je la lui donnerai volontiers demain.

M. MacNICOL: Ce serait satisfaisant.

Le très hon. M. LAPOINTE: Cette question ne relève pas de ce crédit.

M. MacNICOL: Elle est du ressort du ministère des Affaires extérieures, et c'est seulement à l'occasion de l'étude de ce crédit que je puis la soulever.